



**DÉCISION DU PRÉSIDENT
PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

N° 2024_D_080 du 13 décembre 2024

Service : DGA Ressources et Moyens

Objet : PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPÉRATION : « Renouvellement du réseau AEP au chemin la Caisse sur la commune de Sainte-Rose »

LE PRÉSIDENT,

Vu la Loi n°2015-991 du 7 août 2015, portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République dite loi « NOTRE »,

Vu la Loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes,

Vu les statuts de la Communauté Intercommunale Réunion Est,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-10 et L.2122-22,

Vu la délibération 2020-C061 du 31 juillet 2020 du Conseil communautaire portant délégation de pouvoir du Conseil communautaire au Président de la CIREST,

Vu la délibération susvisée autorisant le Président à demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions, quel que soit le montant et la nature de l'opération à partir du moment où le projet pour lequel une subvention est sollicitée est inscrit au budget,

Vu la nécessité de renforcer le réseau de la commune de Sainte-Rose et de contribuer à l'amélioration de la production d'eau et du rendement du réseau,

Vu la volonté de tendre vers une gestion quantitative et qualitative du réseau de distribution en eau potable,

Considérant qu'il convient de réaliser ce programme de travaux dont les prix ont été fixés par le marché à bons de commande enregistré et notifié sous la référence n°2023-057-lot 2 «Travaux de modernisation et de renforcement des réseaux AEP/EU sur les communes de Saint-Benoît et de Sainte-Rose »,

Considérant qu'il convient pour cette opération de solliciter les financements auprès de l'Etat,

DÉCIDE

Article 1 : De retenir pour l'opération « Renouvellement du réseau AEP au chemin la Caisse sur la commune de Sainte-Rose », en prenant en compte les postes de dépenses suivants :

Postes de dépenses	Montant HT	TVA 8,5 %	Montant TTC
Travaux préparatoires	38 673,39 €	3 287,24 €	41 960,63 €
Terrassements - Voirie - Aménagements - Génie civil	61 254,75 €	5 206,65 €	66 461,40 €
Réseaux pression - AEP	27 081,17 €	2 301,90 €	29 383,07 €
Réseaux gravitaires - Eaux usées	600,00 €	51,00 €	651,00 €
TOTAL	127 609,31 €	10 846,79 €	138 456,10 €

le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Objet	Montant HT	Financeurs	Montant HT	Taux d'intervention
Renouvellement du réseau AEP au chemin La Caisse	127 609,31 €	ETAT - FEI	102 087,45 €	80%
		CIREST	25 521,86 €	20%
TOTAL HT	127 609,31 €	TOTAL HT	127 609,31 €	100%
TVA (8,5%)	10 846,79 €			
TOTAL TTC	138 456,10 €			

- Article 2** : De solliciter auprès de l’Etat une subvention conformément au plan de financement ci-dessus présenté.
- Article 3** : Le Directeur Général des Services, le Comptable Public, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.
- Article 4** : La présente décision sera transmise à Monsieur le Préfet de la Réunion au titre de contrôle de légalité.
- Article 5** : La présente décision sera communiquée au Conseil communautaire lors de sa réunion la plus proche.

À SAINT BENOIT, le **13/12/2024**

Le Représentant du Pouvoir Adjudicateur

La date de prise d’effet de la présente décision est la date de signature du représentant du Pouvoir Adjudicateur.

La présente décision peut faire l’objet, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication, d’un recours contentieux devant le Tribunal administratif de La Réunion.